

# Je prépare et je demande ma retraite

Ce document synthétique réalisé par la MSA POITOU a pour objet de délivrer quelques informations sur votre futur départ en retraite.

## 1 - Quel est l'âge légal de départ à la retraite ? Combien de trimestres me faut-il ?

La réforme des retraites 2014 augmente progressivement le nombre de trimestres pour les assurés nés à partir de 1958 :

Vous êtes né...	Vous devez avoir cotisé...
En 1951	40 ans et 3 trimestres (soit 163 trimestres)
En 1952	41 ans (soit 164 trimestres)
En 1953 ou 1954	41 ans et 1 trimestre (soit 165 trimestres)
Entre 1955 et 1957	41 ans et 2 trimestres (soit 166 trimestres)
Entre 1958 et 1960	41 ans et 3 trimestres (soit 167 trimestres)
Entre 1961 et 1963	42 ans (soit 168 trimestres)
Entre 1964 et 1966	42 ans et 1 trimestre (soit 169 trimestres)
Entre 1967 et 1969	42 ans et 2 trimestres (soit 170 trimestres)
Entre 1970 et 1972	42 ans et 3 trimestres (soit 171 trimestres)
A partir de 1973	43 ans (soit 172 trimestres)

## 2 - A quel moment je reçois de l'information sur ma retraite ?

A partir de 35 ans je reçois un relevé individuel de situation tous les 5 ans, puis une estimation individuelle globale à 55 ans, documents pouvant être demandés en direct sur le site [poitou.msa.fr](http://poitou.msa.fr) dans « Mon espace privé ».

Si ces relevés me paraissent incomplets, je contacte ma caisse de MSA.

## 3 - Est-il possible de partir avant l'âge légal ?

Oui, au titre d'une carrière longue, du handicap ou de la pénibilité

## 4 - J'ai travaillé dans différents secteurs, la MSA s'occupe-t-elle de tout ?

Oui, si celle-ci est le dernier régime d'activité

## **5 - A qui dois-je demander un dossier retraite ? A quelle date dois-je déposer la demande ?**

Je dois m'adresser à la MSA de mon département de résidence.

Quelle que soit ma situation, je dépose ma demande 4 mois avant la date effective de mon départ.

## **6 - A qui dois-je m'adresser pour ma retraite complémentaire ?**

- si je suis salarié : je contacte le centre d'information au 0 820 200 189
- si je suis exploitant : un seul interlocuteur la MSA

## **7 - Est-il possible de reprendre une activité quand je serai en retraite ?**

Il existe plusieurs conditions. S'adresser à la MSA pour plus de renseignements.

## **8 - Je souhaite solliciter un rendez-vous avec un expert de la MSA, quel est le moment le plus opportun pour parler de ma situation ?**

2 ans avant mon départ souhaité

## ***Flash exploitants agricoles***

### **1 - Je suis exploitant agricole, y a-t-il des démarches spécifiques pour envisager mon départ ?**

Je dois, dans un premier temps, me rapprocher de la chambre d'agriculture.

Attention : si je suis locataire de mes terres, je dois prévenir le(s) propriétaire(s) 18 mois avant ma cessation.

### **2 - Je suis exploitant et je souhaite demander ma retraite. Quelle superficie puis-je conserver ?**

2/5 de la surface minimum d'assujettissement du département sur lequel j'exploite.

### **3 - Je suis exploitant et je décide de partir en milieu d'année.**

**Les cotisations seront-elles proratées ou devront-elles être payées pour l'année entière ?**

Mes cotisations sont dues pour l'année complète et j'aurai droit à 4 trimestres cotisés.

La MSA verse les retraites à plus de 4 millions d'anciens salariés et non-salariés agricoles et informe les futurs retraités sur leurs droits.

Aujourd'hui, le passage à la retraite n'est pas automatique. Pour organiser au mieux votre départ, la MSA vous informe et vous conseille via son site internet, rubrique «Retraite» sur les démarches à effectuer pour déposer, en temps voulu et dans les meilleures conditions, votre demande de retraite.

Vous y trouverez les grands thèmes tels que :

- La réforme des retraites
- La retraite de réversion
- Le cumul emploi-retraite des salariés et non-salariés agricoles
- La retraite progressive des salariés agricoles
- Le calcul et le montant de la retraite des salariés agricoles
- La retraite anticipée pour pénibilité
- Le calcul et le montant de la retraite des salariés agricoles
- Préparer et faire sa demande de retraite

Une retraite réussie est une retraite bien préparée, n'attendez pas le dernier moment pour vous informer sur les démarches à effectuer.

Retrouvez toutes les informations concernant la retraite sur [poitou.msa.fr](http://poitou.msa.fr), Rubrique «Particulier» puis «Retraite».

The screenshot displays the website interface for 'Retraite' on poitou.msa.fr. At the top, there is a navigation bar with the MSA logo, the text 'POITOU', and a 'Mon espace privé' button. Below this is a breadcrumb trail: 'MSA POITOU > Particulier > Retraite'. The main content area is titled 'Retraite' and features a 'C'est nouveau !' section with a call to action 'Demander ma retraite' and a 'Je découvre' button. Below this, there are three columns: 'S'informer sur sa retraite' with three sub-sections (La retraite des salariés agricoles, La retraite des non-salariés agricoles, and A quel âge pouvez-vous prendre votre retraite de base ?), 'Services en ligne' with 'Informations sur ma retraite' and 'Quota de annulation', and 'Utilité & pratique' with 'Attestation fiscale 2018'. At the bottom, there is a 'Préparer et demander sa retraite' section with three sub-sections (Je prépare ma retraite, Je demande ma retraite, and La retraite anticipée pour carrière longue).

# Bénéficiez des services en ligne

Estimer votre retraite, demander un relevé de situation individuelle retraite, consulter vos paiements retraite et/ou d'invalidité, effectuer votre demande unique de retraite puis demander une attestation de paiement ou de non-paiement retraite est dorénavant possible de chez vous.

Plus besoin de vous déplacer, la MSA met à votre disposition plusieurs services en ligne.

Pratiques et simples d'utilisation, ces services en ligne sont gratuits et accessibles à tous. Pour pouvoir y accéder, il vous suffit juste d'avoir un espace privé.

Si vous ne disposez pas encore d'un compte «Mon espace privé MSA», connectez-vous au site [poitou.msa.fr](http://poitou.msa.fr) puis rendez-vous dans «*Mon espace privé*» (en haut à droite de l'écran). Choisissez l'inscription en tant que particulier et laissez-vous guider.

Une fois inscrit et connecté à votre espace privé, rendez-vous dans «*découvrir nos services / services pour les particuliers*». Vous trouverez sur cette page tous les services en ligne proposés par votre MSA.

The screenshot displays the MSA Poitou website interface. At the top, there is a navigation bar with the MSA logo and 'POITOU' branding. Below this, a menu lists various user roles: Particulier, Exploitant, Employeur, Partenaire, Elu MSA, and Votre MSA. A search bar and a 'Mon espace privé' button are also visible. The main content area is titled 'Découvrir Mon espace privé' and features several promotional tiles. A large central tile promotes 'Zen ! Avec mon mot de passe !' with a woman holding a laptop. To the right, a section titled 'Mon espace privé' lists '5 bonnes raisons de s'inscrire' and includes a 'Je m'inscris !' button. Below this, a video player shows 'Episode 1 : Zen, avec mon mot de passe'. The bottom section contains several smaller tiles, including one for 'Les services en ligne de la MSA pour les porteurs de l'action sociale' and another for 'FranceConnect : un accès sécurisé aux services publics en ligne'. The overall layout is clean and user-friendly, with a focus on online services.